

WEST AFRICA EARLY WARNING & EARLY RESPONSE NETWORK

WARN

Policy Brief

JANUARY 2020



Présidentielle 2020 au Togo:

La nécessité de l'inclusivité, l'ouverture et la transparence comme voie pour consolider la paix au Togo



**WEST AFRICA NETWORK
FOR PEACEBUILDING**

BUILDING RELATIONSHIPS FOR PEACE

Copy Right: WANEP © 2020

Présidentielle 2020 au Togo:

La nécessité de l'inclusivité, l'ouverture et la transparence comme voie pour consolider la paix au Togo

Introduction

Au fil des ans, le Togo a été en proie à des crises politiques. La récente crise politique de 2017 qui secoue le pays depuis ces 2 dernières années provient, en grande partie, de la demande de réformes politiques par la coalition de quatorze (14) partis d'opposition et autres groupes d'intérêts. Pour atteindre l'objectif des réformes politiques, les partis d'opposition ont organisé entre août 2017 et avril 2019, plus de douze (12)¹ manifestations publiques réparties dans les grandes villes afin de faire pression sur le gouvernement pour qu'il entreprenne des réformes visant notamment à revenir à la limitation à deux (2) mandats présidentiels consacrée par la Constitution de 1992. Des morts, des blessés, des déplacements forcés, des destructions de biens et des arrestations de militants de l'opposition ont été enregistrés lors des accrochages entre manifestants et services de sécurité aggravant la tension et l'insécurité dans le pays².

Pour trouver des solutions de sortie de cette crise, des interventions ont été menées, par la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à travers un processus de dialogue conduit par les présidents Ghanéen et Guinéen, qui a réuni le Gouvernement, le parti Union pour la République (UNIR) au pouvoir et la coalition de 14 partis d'opposition.



Le sommet extraordinaire qui a désigné MM. Nana Akufo-Addo et Alpha Condé en qualité de facilitateurs de la CEDEAO pour la crise au Togo³.

Les principales recommandations issues de ces séances de dialogue ont renforcé les résolutions contenues dans la feuille de route adoptée au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO du 31 juillet 2018, résolutions qui ont notamment encouragé le Gouvernement togolais à poursuivre les mesures destinées à rétablir la paix et la confiance en accélérant les procédures judiciaires des personnes arrêtées lors des manifestations politiques, continuer les efforts pour adopter les réformes constitutionnelles, réviser le fichier électoral et organiser les élections législatives le 20

¹Des manifestations ont eu lieu entre autres à Lomé, Anié, Sokodé, Bafilo, Kpalimé, Tchamba, Mango, et Kara.

²<http://www.rfi.fr/afrique/20170819-togo-manifestations-deux-morts-pnp-opposition-constitution-1992-vote-diaspora-lome>

³<https://intellivoire.net/la-cedeao-appelle-les-acteurs-politiques-togolais-a-sabstenir-de-tout-acte-de-violence/>

West Africa Early Warning & EARLY RESPONSE Network (WARN)

The West Africa Early Warning Network (WARN) is an integral part of the West Africa Preventive Peacebuilding Program co-ordinated by the West Africa Network for Peacebuilding (WANEP). Through its WARN Program, WANEP is setting the stage for a civil society-based early warning and response network in Africa with emphasis on human security.

WARN covers the entire Economic Community of West African States (ECOWAS) region.

Since 2002, WANEP entered into an agreement with ECOWAS through the signing of a Memorandum of Understanding (MOU) in the framework of capacity building in Conflict Prevention. One of the goals of

this agreement is to interface WARN with the ECOWAS Early Warning Systems to optimize early warning conflict prevention in West Africa. In view of this development, WANEP has been operating a liaison office located at the ECOWAS Secretariat in Abuja, Nigeria since April 2003.

In recognition of the role and achievements of the West Africa Network for Peacebuilding (WANEP) in Conflict Prevention and Peacebuilding in Africa, particularly in West Africa, the Economic and Social Council of the United Nations at its substantive session of 2006 granted WANEP Special Consultative Status to the UN. WANEP is therefore mandated to designate official representatives to the United Nations in New York, Geneva and Vienna to further its advocacy and outreach strategies for peace and human security.

décembre 2018⁴. Elles ont également souligné la nécessité de garantir le respect de la Constitution, de l'ordre public et de l'état de droit. Aussi, il a été conseillé aux acteurs politiques et de la société civile de s'abstenir d'attiser les flammes du conflit qui sapent les efforts de paix en cours.

Le Togo a en effet tenu en décembre 2018, des élections législatives, contestées par l'opposition qui avait demandé à ses militants de boycotter l'enrôlement sur les listes électorales. Le 08 mai 2019, l'assemblée nationale issue des élections de décembre 2018 a voté des réformes⁵ électorales, dont entre autres, la limitation des mandats présidentiels à deux (Article 59 de la constitution votée) et enfin des élections locales, dont les dernières dataient de 1987.

Alors qu'on s'achemine vers l'élection présidentielle prévue pour se tenir le 22 février 2020, des points de discordes subsistent encore entre les acteurs politiques. Le présent document d'analyse se propose de revisiter l'état des lieux de la situation sociopolitique togolaise (I), la dynamique des acteurs (II), de dégager les besoins d'ouverture, de transparence et d'inclusivité du processus électoral (III) au regard des menaces à la paix et à la sécurité au Togo. Les scénarios possibles (IV), et des recommandations (VI) seront dégagés en guise de contribution à l'action.

I- Etat des lieux de la situation sociopolitique togolaise : Entre avancées d'apaisement et demandes persistantes.

Depuis la feuille de route adoptée au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO du 31 juillet 2018, la situation sociopolitique a enregistré quelques

nouveaux développements pouvant être regroupés en deux lots : les "avancées" enregistrées et les demandes persistantes.

a) Des avancées enregistrées

Au nombre des développements qualifiables "d'avancées", l'on peut citer :

- La grâce présidentielle qui a été accordée⁶ à des militants de l'opposition arrêtés pendant les manifestations ;
- La tenue des élections municipales qui ont vu la participation de tous les acteurs politiques (opposition/majorité) avec un taux de participation de 52,46%⁷ ;
- Le vote par l'Assemblée Nationale, le 8 mai 2019, d'amendements constitutionnels portant sur l'adoption de la limitation du nombre de mandats présidentiels⁸, du mode de scrutin à deux tours pour les élections présidentielles⁹ et de la limitation du nombre de mandats des membres de la Cour Constitutionnelle¹⁰
- La réconstitution de la Cour Constitutionnelle ;
- La révision de la liste électorale qui s'est déroulée du 29 novembre au 1er décembre 2019 alors que, selon le code électoral¹¹, le fichier électoral reste valable pour une période d'un (1) an et toute élection qui sera conduite durant cette période n'aurait pas besoin d'une nouvelle révision, la dernière ayant intervenue en juin 2019 ;
- La révision de la composition de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;

Au delà de la politique, des rapports récents donnent des lueurs d'espoir en ce qui concerne la relance du secteur

⁴Les élections législatives étaient constitutionnellement prévues pour le mois de Juillet ou d'Août 2018, mais elles n'ont pas pu avoir lieu étant donné que les questions clés relatives aux élections sont toujours en cours de négociation dans le cadre du processus de dialogue. A cet égard, l'une des résolutions du dernier sommet de la CEDEAO suggère le 20 décembre 2018 pour la tenue des élections. Compte tenu de l'impact potentiel de ces élections sur le processus de dialogue, la priorité doit être accordée à l'établissement d'un consensus autour des réformes électorales, à la restructuration de la CENI et à l'établissement d'un calendrier afin de garantir que les élections législatives se tiennent comme le recommande la CEDEAO. Toutefois, les réformes politiques et l'organisation des élections devraient se faire en tenant compte des dispositions du protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (Section II, Article 2.1 relatif au calendrier des réformes de la Loi électorale).

⁵Les 91 députés togolais ont voté le 08 mai 2019 à l'unanimité, un ensemble de réformes constitutionnelles et institutionnelles portant sur 29 articles de la constitution togolaise, dont trois portant limitation des mandats présidentiels et législatifs au Togo. Désormais, le président de la République togolaise sera élu par un mode de scrutin à deux tours (art 60 modifié), pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois (art. 59). La réforme met un verrou à cet article 59 : « Cette disposition ne peut être modifiée que par voie référendaire ». Aussi, la précision suivante met fin à un débat toujours très actif et existant autour de la rétroactivité ou non de la nouvelle disposition sur la limitation du mandat présidentiel : « Les mandats déjà réalisés et ceux qui sont en cours à la date d'entrée en vigueur de la présente loi constitutionnelle ne sont pris en compte dans le décompte du nombre de mandats pour l'application des dispositions des articles 52 et 59 relatives à la limitation du nombre de mandat », indique l'alinéa 2 de l'article 158 nouveau du texte constitutionnel réformé.

Les députés, eux, seront désormais élus pour un mandat de 6 ans renouvelable deux fois, et les membres de la Cour constitutionnelle pour un mandat de 6 ans renouvelable une fois au lieu de 7 ans précédemment.

⁶Lors du Conseil des ministres du mercredi 30 janvier 2019 par exemple, au moins 14 détenus ont été graciés.

⁷<https://togopresse.tg/elections-communales-du-30-juin-unir-remporte-65-des-sieges-pourvus-selon-les-resultats-provisoires-de-la-ceni/>

⁸Article 59 nouveau: «Le Président de la République sera élu au suffrage universel majoritaire à deux tours pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une seule fois. Une modification de cette disposition ne peut être faite que par voie référendaire»

⁹Article 60 nouveau: L'élection du Président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux (02) tours.

¹⁰Article 100 nouveau : La Cour Constitutionnelle est composée de neuf (09) membres de probité reconnue désignés pour un mandat de six (06) ans renouvelable une seule fois.

<http://www.assemblee-nationale.tg/actualites/412-revision-de-la-constitution.html>

¹¹Article 51 du Code Electoral Togolais «... L'élection est faite sur la base de la liste révisée pendant toute l'année qui suit la clôture de la révision... »

économique, car «au cours des 12 derniers mois, le Togo a sensiblement amélioré le climat des affaires, ce qui lui a valu d'être short-listé parmi 5 autres pays africains et parmi 20 autres pays à travers le monde, dans le rapport Doing Business¹²».

b) Des demandes persistantes

Malgré les efforts et les avancés¹³ notés plus haut, le contexte politique reste toujours marqué par d'importantes demandes non satisfaites ou persistantes. Elles concernent :

- Des acteurs de l'opposition politique toujours en prison en attente de jugement ou en exil comme le cas du Président du Parti National Panafricain (PNP),
- Des demandes relatives à l'authentification des bulletins de vote, la publication des résultats bureau de vote par bureau de vote, l'observation des élections, la certification des résultats avant leur proclamation, toutes choses qui ne pourront être constatées qu'au moment du scrutin,
- Les mesures de restrictions de libertés de réunion des partis politiques d'opposition (PNP, Alliance Nationale pour le Changement)
- Les demandes de réforme de la loi qui encadre les manifestations, une loi critiquée¹⁴ par bon nombre d'acteurs politiques.

Sur le terrain, avec l'approche de l'élection présidentielle, les acteurs politiques et leurs états majors s'activent et s'organisent.



Lors d'une manifestation, des militants du mouvement activiste "Togo Debout"¹⁵

II- De la dynamique des acteurs en jeu

Globalement, le parti au pouvoir et les opposants actifs sont les deux grands groupes d'acteurs en présence sur le terrain, même si la communauté régionale/internationale et acteurs de la société civile contribuent, de façon considérable, à l'écriture des dynamiques en cours.

a) Le parti au pouvoir

Le (a) candidat (e) du parti UNIR pour la présidentielle de 2020 a été enfin annoncé. Le président Faure Gnassingbé, candidat sortant, se présentera alors pour sa première fois à une élection présidentielle au Togo, après les amendements sur le nombre de mandats sans rétroactivité. Beaucoup d'éléments d'appréciation sont analysés comme lui donnant une longueur d'avance sur les autres candidats. En effet, les dernières élections législatives boycottées par l'opposition ont permis à l'UNIR d'avoir une position confortable à l'assemblée nationale avec 59 sièges¹⁶ sur 91 au total. La liste électorale qui a servi pour les législatives et aussi pour les communales, a permis encore à l'UNIR de gagner la majorité des sièges communales. Ce paysage politique étant majoritairement aux couleurs de ce parti ne sera pas sans influences sur les choix et options de l'électorat.

b)- L'opposition dans ses divisions internes

Malgré les tentatives de regroupement ayant permis la création du C-14 par exemple, les acteurs de l'opposition togolaise éprouvent des difficultés à "s'UNIR" comme le parti au pouvoir. Dans le même sens, les initiatives de l'Archevêque émérite de Lomé, Mgr Philippe Fanoko Kpodzro, pour unir l'opposition n'ont pas eu le succès éclatant attendu. A la fin, même si le candidat Agbeyomé KODJO du Mouvement Patriotique pour la Démocratie et le Développement (MPDD) a le titre de candidat unique de l'opposition togolaise, 5 autres candidats en lice se

¹²<https://www.aa.com.tr/fr/afrique/doing-business-le-togo-dans-le-top-5-des-pays-africains-/1599670>

¹³A savoir la révision du fichier électoral, la reconstitution de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et de ses démembrements, la reconstitution de la Cour constitutionnelle,

¹⁴L'Assemblée Nationale a adopté le 07 août un projet de loi modifiant la loi n° 2011-010 du 16 mai 2011 fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestations pacifiques publiques. Le projet de loi modifiant la loi n° 2011-010 du 16 mai 2011 sur les libertés publiques modifie les articles 3, 6, 9, 10, 12, 13, 17, 19, 20, 21 et crée deux articles nouveaux (9-1) et (9-2) relatifs aux axes et zones exclues des manifestations. Les nouvelles modifications concernent entre autres, la limitation du nombre de localités pour les manifestations en une journée, la limitation des zones, la restriction sur le nombre d'itinéraires ainsi que les délais possibles pour l'organisation des manifestations dans une journée pour des raisons économiques, stratégiques et sécuritaires.

¹⁵<https://www.jeuneafrique.com/530938/politique/a-lome-togo-debout-veut-prendre-sa-part-dans-le-dialogue-politique/>

¹⁶59 sièges pour le parti au pouvoir (UNIR), 14 pour l'opposition et 18 pour les Indépendants

réclament de la même opposition. Il s'agit de Jean-Pierre Fabre de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), du Pr Tchabouré Gogué de l'Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral (ADDI), de Georges William Kuessan de la Santé du Peuple (SP), de Mohamed Tchassona Traoré du Mouvement Citoyen pour la Démocratie et le Développement (MCD) et du Pr Komi Wolou du Pacte Socialiste pour le Renouveau (PSR). L'opportunité de la révision de la liste électorale du 29 novembre au 1er décembre 2019 a été d'une ouverture démocratique à apprécier étant donné qu'elle a permis à l'opposition de mobiliser son électorat pour s'enrôler.



Brigitte Adjamagbo-Johnson, coordonnatrice de la coalition des "quatorze" partis, et Jean-Pierre Fabre, chef de file de l'opposition au Togo¹⁷.
(Crédits : Reuters)

c)- Le rôle de la société civile dans le processus électoral

Au fil du temps, des préoccupations de légitimité et de crédibilité ont constamment été soulevées au sujet de la société civile en raison de l'alignement de certaines organisations avec les partis politiques. Cela a conduit à la fragmentation et à l'affaiblissement de la contribution potentielle que la société civile peut apporter à la résolution de certains problèmes politiques. Alors que la société civile togolaise est aux prises avec la difficulté de trouver des consensus autour des questions politiques clés, un certain nombre d'organisations de la société civile (OSC) ont travaillé à impliquer les parties prenantes de la récente crise de 2017 et ont joué un rôle essentiel dans la création et le maintien de diverses plateformes visant à promouvoir le dialogue entre toutes les parties concernées. Pour contribuer à la résolution de la crise, des organisations de la société civile, des universitaires, des

médias, des groupes de jeunes et de femmes ont organisé des débats publics, des émissions de radio et de télévision, des conférences de presse et des consultations avec les acteurs politiques et publié des documents de position.

Des organisations de la société civile togolaise ont également fait des propositions pour mettre fin à la crise par le dialogue et la médiation. En particulier, le Groupe des 7 OSC (G7)¹⁸, dont les activités sont coordonnées par WANEP-Togo, a apporté sa contribution en fournissant une analyse destinée à informer les parties prenantes du processus de paix. Le rôle actif des femmes togolaises à travers la mobilisation, la sensibilisation¹⁹ autour des processus politiques auprès des communautés donne foi à la nécessité de les inclure dans le processus électoral.



La société civile togolaise engagée pour des élections apaisées.
(25 novembre 2019)

d)- La CEDEAO, lead de la communauté internationale dans le processus électoral

La réputation de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en tant que bloc régional pertinent provient de la manière dont elle a contribué efficacement à la tenue d'élections inclusives et transparentes, acceptées par les parties prenantes. Relativement au processus de la présidentielle de 2020, selon l'exécutif togolais, la CEDEAO et les autres organisations internationales se sont impliquées dans l'avènement des développements positifs notés sur le

¹⁷<https://afrique.la Tribune.fr/politique/2018-04-19/crise-au-togo-l-opposition-interpelle-les-mediateurs-et-la-cedeao-776030.html>

¹⁸Le Groupe des 7 OSC (G7) comprend WANEP-Togo, CNSC-Togo, ACAT-Togo, CACIT, REPSFECO-Togo, CEJP-Togo et SADD.

¹⁹<http://togopresse.tg/crise-socio-politique-au-togo-les-femmes-appellent-tous-les-acteurs-a-un-dialogue-franc-et-sincere/>

terrain. Une issue pacifique et démocratique au Togo pourrait permettre à l'Institution de renforcer son héritage en termes de respect des normes démocratiques, de consolider les acquis qu'elle a déjà réalisés dans d'autres²⁰ pays de la sous région et de rendre plus probables de nouveaux progrès. Cependant, si le processus électoral s'enlise, la CEDEAO sera confrontée au défi de consolider son mécanisme sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance en Afrique de l'Ouest. Pour renforcer sa position d'exemple parmi les Communautés Economiques Régionales (CER) du continent, la CEDEAO doit user de la volonté de ses Etats membres et des autres institutions sœurs, l'Union Africaine, l'UNOWAS, pour faire accompagner le Togo afin qu'il s'engage pleinement dans les principes de la gouvernance démocratique.

e)- L'impact de la crise politique sur les acteurs économiques

La crise politique a eu des répercussions négatives sur l'économie du pays. Cela a contribué à la désappréciation des conditions de vie qui a provoqué des grèves et des manifestations dans le pays. Une analyse des tendances effectuée entre septembre 2017 et mars 2018 met en évidence 27 actions de grève²¹ à l'échelle nationale menées par des travailleurs des secteurs publics clés, notamment de l'éducation, de la santé et des transports. La période de ces actions de grève a tendance à coïncider avec des manifestations politiques impliquant une variété d'organisations de la société civile, de leaders d'opinion et d'autres voix dissidentes. La capacité de la coalition des partis politiques de l'opposition à mobiliser des manifestations est soutenue par le lien entre la crise politique et les difficultés économiques.

III- Une nécessité d'ouverture, de transparence et d'inclusivité dans le processus électoral pour atténuer les menaces à la paix et à la sécurité

La situation actuelle au Togo reste sensible alors qu'on s'achemine vers l'élection présidentielle du 22 février 2020. Dans un paysage politique dominé par le parti au pouvoir,

aussi bien au parlement que les pouvoirs décentralisés, l'opposition semble n'avoir pas le choix des options. Une situation qui est susceptible de la pousser vers des astuces de blocage du processus avec des risques de réactions musclées de la part du pouvoir. Or, une nouvelle crise favoriserait également la criminalité transnationale organisée et la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui constituent des menaces existantes pour la sécurité régionale. De nouveaux déplacements de population du Togo pourraient survenir s'il y a une entrave à la présidentielle et cela aggraverait encore la crise des réfugiés en Afrique de l'Ouest sachant qu'il y a eu plus de 500 demandeurs d'asile Togolais au Ghana voisin, des Togolais qui avaient fui les récents troubles politiques dans le pays²².

Dans un tel contexte, la nécessité de maintenir un climat de paix avant, pendant et après la présidentielle appelle la satisfaction d'un certain nombre de besoins à savoir :

a) Le besoin d'ouverture du processus qui suppose d'impliquer tous les acteurs qu'il faut dans l'organisation de l'élection présidentielle. Particulièrement, cette ouverture doit cibler l'information et la clarté de l'information sur les règles électorales. Par exemple, les cellules d'information et de communication des organes et institutions impliqués dans la gestion de la présidentielle doivent fonctionner de manière efficace et proactive.

b) La nécessité de la transparence qui exige que les **règles soient clarifiées et connues de tous**, que les **décisions et actions des organes de gestion des élections et de ses démembrements soient raisonnées, rendues publiques**, justifiées et exemptes de toute ambiguïté, que **l'administration électorale soit rigoureuse sans discrimination**, que **l'information circule et que rien ne soit secret**, à l'exception du vote exprimé.

Selon le Réseau du Savoir Electoral (ACE), la transparence électorale, c'est la possibilité pour les participants aux élections d'acquiescer **des renseignements complets sur les opérations électorales** et sur les décisions à l'origine de leur mise en place et de leur mode de fonctionnement. Une transparence absolue est également essentielle pour

²⁰ L'accompagnement de la CEDEAO dans l'élection présidentielle en Gambie en 2016

²¹ Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP

²² Source : Porte-parole du HCR, Babar Baloch, 27 octobre 2017 (consulté le 5 septembre 2018).

préserver la crédibilité du processus électoral et **pour dissiper les doutes, incertitudes et soupçons** concernant ces différents aspects²³.

Le caractère transparent d'une élection est assuré par **l'égalité de chance pour tous les candidats** (liste électorale exhaustive disponible, distribution de cartes d'électeurs, bon découpage électoral, règlement du contentieux, etc.) ; la **conformité du choix des électeurs avec le résultat proclamé**; la **gestion orthodoxe du processus, y compris les moyens matériels et financiers**.

c) L'inclusivité invite à permettre une égalité des chances à tous les acteurs impliqués dans le processus électoral depuis le cadre légal jusqu'à la participation sans entraves des candidats au scrutin en passant par la composition des membres en charge de la gestion du processus.

IV- Les scénarios

Dans le souci donc de contribuer à la prévention des menaces potentielles énumérées, la présente note sociopolitique restitue les scénarios suivants qui se dégagent des informations disponibles sur le processus.

• Le meilleur des scénarios (probable)

Pour une paix durable au Togo, le parti au pouvoir (UNIR) et les partis d'opposition se sont accordés sur les conditions d'appréciation de la bonne organisation du scrutin. Il s'agit, en l'occurrence, de la fiabilité du matériel électoral et du système de transmission des résultats par les organes de gestion des élections. Ainsi, profitant de l'apaisement relatif de la situation dû aux mesures de restauration de la confiance entre les acteurs politiques et de libération de prisonniers politiques, les résultats de l'élection présidentielle sont acceptés par une frange importante des acteurs politiques des différents bords. Le président élu est investi dans ses fonctions avec la promesse de continuer les mesures d'apaisement et les réformes politiques.

• Le Scénario moyen (probable)

L'élection présidentielle du 22 février 2020 est organisée dans un contexte de tensions politiques et de clivages entre le parti au pouvoir et les opposants. Les élections sont entachées d'allégations et de contre-allégations d'irrégularités et la CENI est accusée de violations de lois électorales qui ne garantissent pas des conditions de concurrence équitables à tous les candidats et partis politiques dans le processus électoral. Les partisans des partis politiques d'opposition s'engagent dans des manifestations de contestations qui sont contrôlées mais avec violences et dégâts. L'obsession sécuritaire pousse le pouvoir au durcissement des mesures sécuritaires et aux arrestations des manifestants. Un nouveau cycle reprend.

• Le pire des scénarios (peu probable)

Le Gouvernement s'engage avec ouverture, transparence et inclusivité dans la préparation de l'élection présidentielle du 22 février 2020. L'opposition continue d'affirmer que la transparence n'a pas été assurée. Malgré les appels au calme et au respect de l'État de droit, les manifestations politiques violentes reprennent, entraînant l'instabilité, l'arrestation et la détention des opposants politiques ainsi que la suspension du processus électoral.

V Les recommandations

Au regard des observations effectuées et de leurs conséquences sur la qualité des élections, des recommandations pourraient être formulées à l'intention des diverses institutions et structures impliquées dans le processus électoral au Togo.

Le Gouvernement

- Renforcer le professionnalisme de la CENI ;
- Conformément aux décisions de la CEDEAO, le Gouvernement, par l'intermédiaire du pouvoir judiciaire, doit veiller à ce que les personnes arrêtées lors de manifestations politiques fassent l'objet de procédures judiciaires rapides et opportunes et étudier la possibilité de prendre des mesures supplémentaires pour leur libération, le cas échéant ;

²³L'encyclopédie ACE : Intégrité électorale, ACE (Le Réseau du Savoir Electoral), 2012, p.26-27

• **Les partis politiques (de tout bord)**

- Mobiliser les militants pour un vote effectif le jour du scrutin
- Former les militants aux procédures de vote valide en renforçant l'éducation citoyenne;
- Mieux organiser la présence de leurs représentants et le suivi des étapes clés du processus électoral;
- S'abstenir de proclamer les résultats avant l'organe habilité

Les militants des partis politiques

- Renforcer leur engagement citoyen et politique au sein de leurs partis;
- S'approprier les procédures de vote et contribuer à leur vulgarisation;
- Maintenir et renforcer la dynamique de veille citoyenne et de présence dans les chapelles politiques dans le respect des lois du pays;

La commission électorale nationale Indépendante (CENI)

- Renforcer son cadre réglementaire d'utilisation des technologies dans la transmission rapide des résultats des élections;
- Prendre à temps les dispositions réglementaires et surtout logistiques pour une bonne organisation des élections;
- Privilégier l'ouverture autour des processus en rendant disponible des équipes et règles (Responsables, procédures, délais de réponses, voies de recours) pour faciliter l'accès à l'information sur l'ensemble du cycle électoral.

La Société civile et les médias

- Renforcer l'éducation citoyenne et électorale des populations;
- Intensifier, en collaboration avec la CENI, les campagnes de vulgarisation et de sensibilisation sur le code électoral,
- Organiser la veille électorale permanente sur le respect des dispositions du code électoral et sur les projets de société et autres promesses de campagne électorale;
- Investir dans le développement d'applications et dans l'utilisation des moyens TIC et web pour construire plus d'ouverture autour des processus;
- La société civile et les médias doivent également assurer une utilisation responsable des réseaux formels et sociaux pour apaiser les tensions et promouvoir la cohésion sociale dans le pays;

La CEDEAO/l'UA/l'ONU et les partenaires de développement

- La CEDEAO, l'UA, l'ONU et les partenaires internationaux doivent continuer leurs engagements à différents niveaux avec le parti au pouvoir et l'opposition afin de promouvoir des élections pacifiques et transparentes;
- La CEDEAO, l'UA et l'ONU doivent veiller à la mise en place et à la fourniture à temps opportun d'une assistance technique au processus électoral.

CONCLUSION

Il est important que toutes les principales parties prenantes aux élections au Togo, y compris la CEDEAO et les membres de la communauté internationale, restent attachées à des processus électoraux transparents et crédibles dans le pays.

Cette élection est cruciale car elle contribuera à la stabilité démocratique et au renforcement du processus de paix. Les parties prenantes telles que les jeunes, les femmes et d'autres groupes de la société civile demeurent essentielles.

Ainsi, elles offrent des perspectives équilibrées qui mènent à un résultat collectif et à l'appropriation du processus.

Building Relationships for Peace

TOGO

Présidentielle 2020 au Togo:

La nécessité de l'inclusivité, l'ouverture et la
transparence comme voie pour consolider
la paix au Togo

West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)

Trinity Avenue, Off Mile 7 Road, Achimota, Accra

P. O. Box CT4434, Cantonments, Accra-Ghana

Tel: +233 302 411638 | 302 406340 | 302 426004 | 302 408224

Email: wanep@wanep.org | Website: www.wanep.org